

L'Enfant qui voulait conquérir le Monde

Je me souviens de ce matin de printemps parmi tant d'autres. Avait-il une splendeur exceptionnelle, ou me trouvais-je en moi-même à ce jour-là dans une disposition plus heureuse? En face de mes fenêtres, le grand jardin lumineux était en fleurs. C'était comme si durant la nuit une neige abondante fut tombée, teintée de rose, délicate, et qui resplendissait dans le soleil. Le blanc printemps de Théocrite aux divins vergers de Syracuse répétait dans ce coin béni de l'île-de-France son éternelle chanson. Je descendis sous les beaux arbres en fleurs. Sérénité! Les oiseaux eux-mêmes semblaient attentifs à ne pas troubler le silence. Ils volaient en poussant de petits cris indistincts, et aussitôt perdus dans les branches ouatées par cette neige d'avril, ils se tassaient; on n'entendait plus que le battement léger de leurs ailes, bruit chétif dans l'alcôve embaumée où se préparaient les nids. L'herbe aussi était chargée de parfums; épaisse et d'un vert luisant et sombre, elle recérait sans doute des existences innombrables, silencieuses et pâmées de la même attente. Un enfant entra dans le jardin; un enfant qui pouvait avoir douze à treize ans à peine; il avait pris l'habitude, chaque matin, de pousser le verrou intérieur de la porte et de venir, un sac à l'épaule, chercher la nourriture de ses lapins. On lui octroyait cette faveur, mais d'habitude, à cette heure matinale, il ne rencontrait personne; il était comme chez lui, dans le verger vaste et désert.

Une Cession "notariée" de Constantinople à la France

Ce fut au seizième siècle — en 1536 — que François Ier, rompant avec la politique des Croisades, eut l'idée de conclure avec le Sultan de Constantinople une alliance que respectèrent tous les régimes et dont nous voyons seulement aujourd'hui le terme. Une alliance qui dure près de quatre siècles, voilà certes un phénomène assez rare, et je ne crois pas que l'histoire de la diplomatie fournisse un second exemple d'une telle longévité! En jetant le poids du cimetière dans la balance des Etats, le rival de Charles-Quint obéit aux contraintes d'une politique d'équilibre que nécessitait l'attitude de la Maison d'Autriche. Au début de son règne, François Ier avait formé le projet d'obvier à la dangereuse entreprise du Turc. De Bologne, où il se trouvait remontré avec Léon X, le jeune vainqueur de Marignan, tout chaud encore des fumées de la bataille, adressa au roi Ferdinand le Catholique une lettre enflammée où il l'exhortait à la "croisade". Cette généreuse ardeur concordait avec le sentiment général. Tous les analystes contemporains signalaient, vers la fin du quinzième siècle et au début du seizième, un courant d'enthousiasme pour l'œuvre qu'illustrèrent les prouesses de Godefroy de Bouillon et les vertus de saint Louis. Impatient de chasser le Turc, le roi Charles VIII rêvait de délivrer le Tombeau du Christ. Aux yeux du Roi, la conquête de Naples n'était que la première étape d'une nouvelle odyssée chrétienne. A cette époque, l'ascendant exercé par les légistes conféraient une grande importance aux titres juridiques et aux parchemins revêtus d'authentiques signatures. Un jour, Charles VIII apprit qu'un prince dans les veines duquel circulait le sang des Paléologues cherchait fortune. On le fit venir. Cet eunuque levantain avait pour père Thomas Paléologue, Despoté de Morée, et pour oncle le dernier Empereur d'Orient, Théophile et malheureux Constantin XI, que les soldats de Mahomet II tuèrent sur la brèche de la ville conquise. Constantin XI n'avait pas laissé d'enfants. André Paléologue était donc son héritier légitime. Afin de défiance pour le souverain français, le descendant des Empereurs de Constantinople abandonna tous ses droits au Roi Très Chrétien Charles VIII, en vertu d'un acte notarié que l'un de nos ambassadeurs auprès du Saint-Siège, le duc de Saint-Aignan, eut la bonne fortune de négocier, au dix-huitième siècle, parmi les archives du Capitole.

Voici l'analyse de ce curieux document, traduit du latin, en 1743, par un membre de l'Académie des inscriptions, M. de Fontcagnie: "Le samedi, sixième jour de septembre de l'année 1491, après que le Roy René Pèrre en Jésus-Christ, Monsieur Raymond Cardinal-Prêtre du titre de Saint-Vital, vulgairement appelé le Cardinal de Gênes (ou Gurets), eut célébré dans l'église Saint-Pierre in Montorio la messe du Saint-Esprit, ledit seigneur Cardinal et illustre seigneur André Paléologue, Despoté de Romanie, se sont placés entre les saintes colonnes qui ferment le terrain où le B. Prince des Apôtres reçut le martyre, et là, en présence des témoins et des notaires ci-après dénommés, le seigneur Despoté a dit: "Par la mort de Constantin Paléologue, mon oncle, dévot sans enfants, je suis seul héritier immédiat de l'Empire de Constantinople. Mais, banni de ma patrie depuis 30 ans, dépourvu de mon Despoté de la Morée, abandonné de tous les Princes chrétiens, je ne suis pas en état de poursuivre mes légitimes prétentions. Je commençais même à perdre l'espoir de voir jamais mon pays vengé de la tyrannie des Turcs, lorsque le bruit s'est répandu que le Très Chrétien Roi Charles VIII prenait les armes pour aller affranchir la Chrétienté. "A la joie dont cette nouvelle m'a comblé s'est joint, par l'inspiration d'en haut, un désir subit de contribuer à l'exécution d'une telle entreprise. Rien ne me paraît plus digne du zèle dont je suis animé que de céder mes droits sur l'Empire de Constantinople au Roi Charles, comme au Prince le plus capable de les faire valoir. "A ces causes, de par ma libre volonté, je cède, donne et transporte irrévocablement, et à titre de donation entre vifs, au Sérénissime et Très Chrétien Roi des Français absent, pour lui et pour ses légitimes successeurs au trône de France, tous les droits que j'ai et que je puis avoir sur l'Empire de Constantinople et de Trébizonde, ensemble sur le Despoté de Serbie et sur toutes les Seigneuries, Duchés, Comtés de la dépendance du dit Empire, avec les honneurs, prééminences, émoluments qui peuvent y être attachés, lesdits Notaires stipulant pour ledit Seigneur Roi. "Fait à Rome, dans l'église Saint-Pierre in Montorio présents et entendants, savoir Vénérables hommes Pierre de Militibus et Dominique de Rubis, chanoines de la basilique de Saint-Pierre, et Nobles citoyens Romains Frère de Verceil, prévôt de l'église Sainte-Marie-de-la-Paix, Frère Jacques de Cremona, vicaire de la même église, tous deux chanoines de Saint-Jean-de-Latran, témoins à ce appelés."

Je l'attendis, dans deux ans, au bord de l'Hellespont. Si nous sommes, enfin, à la veille de réaliser ce souhait, rappelons-nous que la conquête de Constantinople fut toujours le vœu de nos pères et félicitons la République de se conformer à la plus ancienne politique des Rois de France, à la politique de Philippe-Auguste et de saint Louis, de Louis XIV et de Charles X, de vainqueur d'Alger. OSCAR HAVARD.

Les reporters assassins.

On se souvient de la protestation indignée des journalistes américains indignés à Paris qui ont flétri deux correspondants de guerre de journaux américains qui, étant dans les lignes allemandes, se sont vantés d'avoir tiré sur les soldats français et d'en avoir tué deux. Le directeur de l'Evening Post, l'un des deux journaux auxquels étaient attachés ces reporters assassins, a essayé de donner quelques explications alléguant que l'un des rédacteurs, le nommé Dunn, avait tout simplement tiré deux coups de feu en l'air: "Je ne crois pas, ajoute-t-il, qu'il ait visé les troupes alliées." Les journaux américains font observer que ces explications tardives ne concordent pas avec l'article publié par M. Dunn qui a déclaré, formellement avoir reçu un Mousier d'un officier allemand nommé Rogel, est que son compagnon et lui ont tous deux tiré deux fois. Quand l'officier allemand demanda à Dunn s'il avait touché quelqu'un le journaliste répondit: "Oui, l'article ajoutait: Et l'article ajoutait: "C'est bien différent de la chasse à lours!" M. Villard, essaie ensuite de dire que l'Evening Post s'est tout simplement borné à publier la correspondance de M. Dunn sans la faire suivre de commentaires, il ne l'aurait donc ni approuvée, ni critiquée. Cependant, la presse américaine remarque que cette correspondance a paru dans le journal précédée d'un titre en gros caractères et d'un sous titre ainsi libellé: "Un Allemand tire un fusil entre les mains d'un correspondant. "Qui fait ce que tout autre aurait fait dans un cas pareil." Ajoutons enfin que ces reporters assassins font toujours partie de la rédaction du grand journal new-yorkais. Au sujet de ces deux correspondants, les journalistes américains résidant à Paris, déclarent leur réprobation de la façon suivante: "Nous protestons vigoureusement contre la manière dont ces deux reporters ont interprété leur devoir, et

comprit. Nerveux, silencieux, il s'était mis à l'œuvre. Quand ce fut fini, je retournai de nouveau vers lui. — Eh bien! lui dis-je, je vous félicite. Vous avez choisi la meilleure voie, vous êtes devenu un bon ouvrier. Il rougit un peu et hochant la tête: — Il fallait bien. Je ne pouvais laisser le vieux tout seul, expliqua-t-il.

Puis, il y a quelques jours, lorsqu'un de là-bas vint à passer sur cette colline de Provence, où je viens abriter mes hivers. Tout de suite, ce fut de la guerre qu'on parla; et l'on fit l'inventaire de ceux qui étaient partis... Les deux fils du jardinier d'en face étaient morts; tel autre, grand garçon que j'avais connu enfant, avait été blessé grièvement à la cuisse; et le soignant dans un hôpital militaire des Champs-Elysées; tel autre avait été fait prisonnier, et on ne recevait plus de ses nouvelles; tel autre, tel autre encore...

— Et Victor, le fils du gendarme? demandai-je tout à coup. — Mon interlocuteur eut un petit frisson dans la voix. — Ah! celui-là, il est tombé l'un des premiers. Il était parti le deux août, et le quatorze, c'était fini, il n'a pas eu de chance, le pauvre gosse! — Mais quel âge pouvait-il avoir? — Vingt ans! Seulement, il s'était engagé. Quand il a su qu'on allait se battre, rien n'a pu le retenir. Il avait dit en s'en allant: "Je rapporterai le casque d'un de ces satanés Allemands." Puis, il est mort. On n'a même pas retrouvé sa dépouille parmi tous ceux qui sont tombés ce jour-là. Vingt ans! Il avait vingt ans! JEAN BERTHEROT.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. — \$1,000 Louisiana 1945, 1953 105 \$1,000 CITY 65 99 1/2 \$1,000 Premium Bonds 88 1/2 \$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4 1/2 87 \$1,000 Canal and Claiborne R. R. 68 118 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 55, cash 99 1/2 \$1,000 Memphis St. Ry. Co. 55, cash 83 1/2 \$1,000 N. O. City and Lake R. R. 55 105 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 54 99 1/2 A 1:45 p. m. — 25 shares American Cities Co. pfd 44 1/2 100 shares Memphis St. Ry. Co. pfd 50 1/2 25 shares Memphis St. Ry. Co. com 27 \$5,000 American Cities Co. 205 85

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. — \$1,000 Louisiana 1945, 1953 105 \$1,000 CITY 65 99 1/2 \$1,000 Premium Bonds 88 1/2 \$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4 1/2 87 \$1,000 Canal and Claiborne R. R. 68 118 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 55, cash 99 1/2 \$1,000 Memphis St. Ry. Co. 55, cash 83 1/2 \$1,000 N. O. City and Lake R. R. 55 105 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 54 99 1/2 A 1:45 p. m. — 25 shares American Cities Co. pfd 44 1/2 100 shares Memphis St. Ry. Co. pfd 50 1/2 25 shares Memphis St. Ry. Co. com 27 \$5,000 American Cities Co. 205 85

Bons Divers.

Street Railroads American Cities 205 85 \$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4 1/2 87 \$1,000 Canal and Claiborne R. R. 68 118 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 55, cash 99 1/2 \$1,000 Memphis St. Ry. Co. 55, cash 83 1/2 \$1,000 N. O. City and Lake R. R. 55 105 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 54 99 1/2 A 1:45 p. m. — 25 shares American Cities Co. pfd 44 1/2 100 shares Memphis St. Ry. Co. pfd 50 1/2 25 shares Memphis St. Ry. Co. com 27 \$5,000 American Cities Co. 205 85

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE ANNONCE JUDICIAIRE. S. Bis-lal vs. Michel Descomps. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 06377 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 28 mai 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une voiture ouverte, un barnais. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans. A. J. HUSSE, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

ANNONCE JUDICIAIRE. L. Emanuel Jung vs. William Eram. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 67919 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une licence d'Etat pour liquors et une licence de la ville pour liquors. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. DEVAULIE H. THIBAUD, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes par le Shérif Civil. I. De la propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant le No. municipal 182, sur Marigny, entre les rues Priour et Roman. II. De trois lots de terrain de valeur sur la rue S. François, au coin de la rue Baudin (dans l'Etat rues S. Solomon et Banks). Edmund Wegner vs. la Succession de Nafore Zagam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112307 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Premierement: Un certain lot de terrain, enserré par les rues Union et Grand, et par les rues S. Solomon et S. Louis, et ayant effet sur y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Secondement: Trois certains lots de terrain, ensemble avec les droits, votes, privilèges, servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat. P. MCGILL, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. A. J. HUSSE, demandeur. Mai 28 Juin 27

Change. New-York — Sterling, bankers, demand 47 1/2 @ 47 3/4 Francs, bankers, demand 511 @ 511 1/2

Coton. middling Galveston 9.00 Mobile 8.90 Savannah 9.85 Charleston 9.00 Wilmington 9 1/2 Norfolk 9.00 Boston 9.50 Philadelphia 9.80 Memphis 9.12 Augusta 9.00 St. Louis 9 1/2 Houston 9.00 Little Rock 9.00 Dallas 8.55 Montgomery 8.60

Ventes. Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. — \$1,000 Louisiana 1945, 1953 105 \$1,000 CITY 65 99 1/2 \$1,000 Premium Bonds 88 1/2 \$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4 1/2 87 \$1,000 Canal and Claiborne R. R. 68 118 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 55, cash 99 1/2 \$1,000 Memphis St. Ry. Co. 55, cash 83 1/2 \$1,000 N. O. City and Lake R. R. 55 105 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 54 99 1/2 A 1:45 p. m. — 25 shares American Cities Co. pfd 44 1/2 100 shares Memphis St. Ry. Co. pfd 50 1/2 25 shares Memphis St. Ry. Co. com 27 \$5,000 American Cities Co. 205 85

Bons Divers. Street Railroads American Cities 205 85 \$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4 1/2 87 \$1,000 Canal and Claiborne R. R. 68 118 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 55, cash 99 1/2 \$1,000 Memphis St. Ry. Co. 55, cash 83 1/2 \$1,000 N. O. City and Lake R. R. 55 105 \$1,000 Edison El. Co. 1st mtg. 54 99 1/2 A 1:45 p. m. — 25 shares American Cities Co. pfd 44 1/2 100 shares Memphis St. Ry. Co. pfd 50 1/2 25 shares Memphis St. Ry. Co. com 27 \$5,000 American Cities Co. 205 85

ANNONCE JUDICIAIRE. L. Emanuel Jung vs. William Eram. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 67919 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une licence d'Etat pour liquors et une licence de la ville pour liquors. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. DEVAULIE H. THIBAUD, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes par le Shérif Civil. I. De la propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant le No. municipal 182, sur Marigny, entre les rues Priour et Roman. II. De trois lots de terrain de valeur sur la rue S. François, au coin de la rue Baudin (dans l'Etat rues S. Solomon et Banks). Edmund Wegner vs. la Succession de Nafore Zagam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112307 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Premierement: Un certain lot de terrain, enserré par les rues Union et Grand, et par les rues S. Solomon et S. Louis, et ayant effet sur y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Secondement: Trois certains lots de terrain, ensemble avec les droits, votes, privilèges, servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat. P. MCGILL, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. A. J. HUSSE, demandeur. Mai 28 Juin 27

ANNONCE JUDICIAIRE. L. Emanuel Jung vs. William Eram. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 67919 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une licence d'Etat pour liquors et une licence de la ville pour liquors. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. DEVAULIE H. THIBAUD, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes par le Shérif Civil. I. De la propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant le No. municipal 182, sur Marigny, entre les rues Priour et Roman. II. De trois lots de terrain de valeur sur la rue S. François, au coin de la rue Baudin (dans l'Etat rues S. Solomon et Banks). Edmund Wegner vs. la Succession de Nafore Zagam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112307 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Premierement: Un certain lot de terrain, enserré par les rues Union et Grand, et par les rues S. Solomon et S. Louis, et ayant effet sur y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Secondement: Trois certains lots de terrain, ensemble avec les droits, votes, privilèges, servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat. P. MCGILL, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. A. J. HUSSE, demandeur. Mai 28 Juin 27

ANNONCE JUDICIAIRE. L. Emanuel Jung vs. William Eram. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 67919 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une licence d'Etat pour liquors et une licence de la ville pour liquors. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. DEVAULIE H. THIBAUD, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes par le Shérif Civil. I. De la propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant le No. municipal 182, sur Marigny, entre les rues Priour et Roman. II. De trois lots de terrain de valeur sur la rue S. François, au coin de la rue Baudin (dans l'Etat rues S. Solomon et Banks). Edmund Wegner vs. la Succession de Nafore Zagam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112307 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Premierement: Un certain lot de terrain, enserré par les rues Union et Grand, et par les rues S. Solomon et S. Louis, et ayant effet sur y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Secondement: Trois certains lots de terrain, ensemble avec les droits, votes, privilèges, servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat. P. MCGILL, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. A. J. HUSSE, demandeur. Mai 28 Juin 27

ANNONCE JUDICIAIRE. L. Emanuel Jung vs. William Eram. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No. 67919 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 227-229 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 8 juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Une licence d'Etat pour liquors et une licence de la ville pour liquors. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. DEVAULIE H. THIBAUD, Avocat pour le demandeur. Mai 28 Juin 27

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Ventes par le Shérif Civil. I. De la propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant le No. municipal 182, sur Marigny, entre les rues Priour et Roman. II. De trois lots de terrain de valeur sur la rue S. François, au coin de la rue Baudin (dans l'Etat rues S. Solomon et Banks). Edmund Wegner vs. la Succession de Nafore Zagam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112307 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Grand, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Premierement: Un certain lot de terrain, enserré par les rues Union et Grand, et par les rues S. Solomon et S. Louis, et ayant effet sur y appartenant sous quel titre que ce soit, et sur lequel se trouvent des lots de terrain, dans l'Etat rues S. Solomon et Banks. Les lots sont désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63,